

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'énergie et du climat

Paris, le **28 MARS 2017**

Service du climat et de l'efficacité énergétique

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air

Sous-direction de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air

à

Bureau de la qualité de l'air

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'AASQA

Nos réf. : DGEC/SCEE/SD5/17-0216 5B JR

Affaire suivie par : Julien Rude
julien.rude@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 92 48

Objet : guide méthodologique relatif à la conception, l'implantation et le suivi des stations françaises de surveillance de la qualité de l'air

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air s'appuie sur un référentiel technique issu de textes réglementaires, de normes ou de guides méthodologiques. Le LCSQA, en tant que coordinateur technique national, est chargé du maintien à jour de ce référentiel et de sa mise à disposition des AASQA via son portail Internet.

Dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en France et de partager les retours d'expérience, des Commissions de Suivi et des Groupes de Travail ont été mis en place depuis plusieurs années. Ils associent de manière efficace les représentants de vos associations, les experts du LCSQA et, le cas échéant, le ministère.

Ces instances sont à l'origine de préconisations techniques qui, une fois validées par le Comité de Pilotage de la Surveillance (CPS), ont vocation à être mises en œuvre sur le territoire. Conformément aux souhaits du CPS, ces préconisations sont dorénavant formalisées par un courrier émanant du bureau de la qualité de l'air sous forme de résolutions ou de guides méthodologiques à appliquer avec, si nécessaire, un délai de mise en œuvre.

Vous trouverez en annexe de ce courrier le **guide méthodologique "conception, implantation et suivi des stations françaises de surveillance de la qualité de l'air"**.

Ce guide a été validé par le CPS du 1^{er} février 2017.

Consacré exclusivement aux stations de mesure et aux points de prélèvement associés, ce document remplace le guide national « Classification et critères d'implantation des stations de surveillance de la qualité de l'air » publié par l'ADEME en 2002.

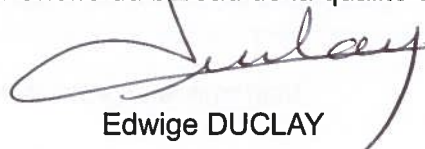
Ce nouveau guide tient compte de l'évolution du contexte législatif et normatif, l'objectif étant de disposer d'un référentiel national sur la macro et la micro-implantation des points de mesure qui soit conforme aux exigences et aux recommandations des textes européens en vigueur ainsi qu'aux contraintes techniques issues des normes émises par le Comité Européen de Normalisation (CEN).

Les préconisations techniques de ce guide seront applicables à la date de publication de l'arrêté relatif au dispositif de surveillance de la qualité de l'air.

Je vous rappelle par ailleurs que l'ensemble des guides méthodologiques est disponible sur le site du LCSQA dans la rubrique « référentiel et assurance qualité ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre ces éléments à vos équipes techniques et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air



Edwige DUCLAY

